





Le ministre d'Etat

La secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat

Paris, le 2 9 AVR. 2019

Madame la Secrétaire générale,

Le statut des IEG s'applique aujourd'hui à une majorité des salariés du secteur de l'énergie. La transition énergétique et les évolutions des marchés vont entraîner des modifications d'activité croissantes dans le secteur de l'énergie et appellent donc à une réflexion sur la situation des employés sous statut du secteur.

En effet, de nouvelles activités se développent alors que certaines activités historiques ont vocation à diminuer. C'est notamment le cas de la production d'électricité à partir de charbon, à laquelle le Président de la République a indiqué qu'il serait mis fin au plus tard en 2022.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que la branche professionnelle des IEG engage une réflexion sur les possibilités de compléter l'accompagnement des salariés dans leurs mobilités au sein et en-dehors de la branche professionnelle, en particulier en ce qui concerne les salariés aujourd'hui employés dans la production d'électricité à partir du charbon.

Les solutions permettant de faciliter les mobilités depuis les entreprises régies par le statut national du personnel des IEG vers d'autres entreprises, voire d'autres secteurs d'activité, pourraient également être renforcées.

Mme Sandrine MIRANDE Secrétaire générale SGE des IEG 46 rue de d'Amsterdam 75009 PARIS Je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos propositions, après concertation avec les organisations syndicales, d'ici septembre 2019.

Dans cette attente, nos services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner autant que de besoin.

François de RUGY

Emmanuelle WARGON

Guy